

l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, au 18 Mai 2010, date limite d'envoi des dossiers et qu'il convient d'approuver l'Agenda 21 de La Croix Valmer.

Il informe que les cabinets de conseils, NARGES et Terre Avenir et Territoire, présents lors de cette séance, vont présenter l'ensemble du travail effectué.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'AGENDA 21 local de la commune,

AUTORISE l'envoi du dossier complet à la reconnaissance nationale le 18 Mai 2010,

**Certifié conforme,
Le Maire,
François GIMMIG.**

